

Numérisation à la Demande



*Numérissez, numérisez,
il en restera toujours quelque chose...*

Vous avez des thèses, des documents de recherche, ou vous possédez des documents libres de droits qui vous paraissent mériter une meilleure exposition,

N'hésitez plus, contactez-nous !

La BU de l'UCA vous offre un **service de Numérisation à la Demande**, pour la numérisation de documents à l'unité ou de petits ensembles.

Ce service vous permet de numériser des documents de recherche, des documents patrimoniaux, personnels ou libres de droits (dont les auteurs sont décédés depuis plus de 70 ans) afin de les préserver.

Plus qu'une simple image, nous vous fournissons un fichier de grande qualité ainsi que la reconnaissance de caractère (OCR), si vous avez besoin d'exploiter le texte.

Ce service est payant (devis en ligne) et s'adresse aux particuliers comme aux institutions. Il peut devenir gratuit si le document proposé à la numérisation est mis en ligne sur le site de la BU (document présentant un intérêt pour la bibliothèque et ses utilisateurs).

Nous pouvons aussi numériser des documents libres de droits qui font partie de nos collections physiques, si vous souhaitez pouvoir les consulter en ligne.



1



Remplissez le formulaire de demande sur notre site
<http://bu.uca.fr/>

2

Nous analysons votre demande et établissons un devis

3

Avec votre accord, nous traitons votre demande de numérisation

4

Nous mettons le fichier à votre disposition pendant 30 jours



TARIFS 2021 (TTC)	Prise en charge	Coût par page		
		de 1 à 50 pages	de 51 à 300 pages	plus de 301 pages
Documents classiques	4,25 €	0,50 €	0,30 €	0,20 €
Documents patrimoniaux, beaux livres ou grands formats supérieurs à 40/60	8,50 €	1 €	0,50 €	0,40 €
Option océrisation (sans corrections manuelles)		15 €	20 €	30 €
Affiches et cartes (coût par vue)		de 1 à 10 vues	de 11 à 51 vues	plus de 51 vues
		4,25 €	2,50 € la vue	1,70 €
Forfait pour une utilisation commerciale		1/4, 1/2, 3/4 page	Pleine page	Couverture
Par document		45 €	70 €	100 €

CONDITIONS GÉNÉRALES

La numérisation à la demande concerne uniquement les documents libres de droits. Pour les documents n'appartenant pas à la BU le demandeur s'engage à apporter les justificatifs prouvant que le document est libre de droits.

Les documents appartenant à la Bibliothèque Universitaire dont la numérisation fera l'objet d'une publication (papier ou numérique) commerciale sont soumis à une tarification supplémentaire comme renseigné dans le tableau ci-dessus.

Un document sera numérisé sous réserve de son état matériel et de son format. Si le document existe déjà en format numérique, accessible gratuitement en ligne, ou s'il ne peut être numérisé, le service de numérisation en informera le demandeur dans un délai de huit jours ouvrés.

Les travaux de numérisation seront réalisés après

signature du devis et réception du bon de commande. Les fichiers seront envoyés après paiement de la facture. Dans la mesure où le document appartient à la BU et relève du domaine public, la BU se réserve la possibilité de l'intégrer à sa bibliothèque virtuelle dans un délai de trois mois, accessible sur son site.

Les documents libres de droits fournis par le demandeur, et qui présentent un intérêt pour les collections numérisées de la BU pourront être traités gratuitement.

Par défaut, les fichiers numérisés seront fournis au format PDF avec la possibilité d'être océrisés (option payante tarif selon devis). Les fichiers numériques seront mis à disposition sur un serveur FTP sécurisé pendant 15 jours.

Pour toute autre demande, nous consulter.



Service Numérisation à la demande

Contact
Mail . : contact.bu@uca.fr